



ÉCOLE DES AVOCATS - GRAND-EST

2 jours de formation continue



# à BESANÇON

Université d'automne

Jeudi 24 et Vendredi 25 octobre 2019  
A la CCI du Doubs



Date limite d'inscription : 18/10/2019

**Renseignements :**



**ERAGE**

4 rue Brûlée - CS 70008

67085 STRASBOURG Cedex

T. 03 88 14 19 09 • F. 03 88 35 62 27

[franche-comte@erage.eu](mailto:franche-comte@erage.eu)

[www.erage.eu](http://www.erage.eu)



Jusqu'à 12h validées  
12 ateliers d'actualité au choix



# Jeudi 24 octobre 2019

Merci de cocher deux modules de votre choix : un le matin et un l'après-midi

 Journée à prise en charge collective

<b>Matin</b> Formations De 9h30 à 12h30	<b>1</b>	<i>Amphi MONNET</i>	<input type="checkbox"/> <b>Actualités des baux d'habitation</b> <b>Mme Christelle COUTANT-LAPALUS</b> , Maître de conférences, Université de Bourgogne, <b>Mme le Bâtonnier Catherine            HENNEMANN-ROSSELOT</b> , Avocat discutant <u>Spécialisation(s)</u> : Droit immobilier <u>Niveau(x)</u> : 3. Expertise
	<b>2</b>	<i>Amphi COURBET</i>	<input type="checkbox"/> <b>Actualités en droit du travail : veille            législative et réglementaire</b> <b>Me Nicolas DULAC</b> , Avocat au Barreau de Paris <u>Spécialisation(s)</u> : Droit du travail <u>Niveau(x)</u> : 3. Expertise
	<b>3</b>	<i>Salon VAUBAN</i>  	<input type="checkbox"/> <b>Déontologie : la responsabilité civile            professionnelle de l'avocat</b> <b>Me Monika MAHY-MA-SOMGA</b> , Avocat au Barreau d'Aix en Provence <u>Spécialisation(s)</u> : Déontologie / Vie professionnelle <u>Niveau(x)</u> : 1. Initiation / Actualisation
<input type="checkbox"/> <b>En option</b> : de 12h30 à 14h00 Déjeuner-Buffer sur place par BAUD (28 € / pers.)			
<b>Après-midi</b> Formations de 14h00 à 17h00	<b>4</b>	<i>Amphi COURBET</i>	<input type="checkbox"/> <b>La copropriété et l'administration des            immeubles</b> <b>Mme Christelle COUTANT-LAPALUS</b> , Maître de conférences, Université de Bourgogne, <b>Mme le Bâtonnier Catherine HENNEMANN-ROSSELOT</b> , Avocat discutant, Barreau de Besançon <u>Spécialisation(s)</u> : Droit immobilier <u>Niveau(x)</u> : 3. Expertise
	<b>5</b>	<i>Amphi MONNET</i>	<input type="checkbox"/> <b>Actualités en droit du travail :            veille jurisprudentielle</b> <b>Me Nicolas DULAC</b> , Avocat au Barreau de Paris <u>Spécialisation(s)</u> : Droit du travail <u>Niveau(x)</u> : 3. Expertise
	<b>6</b>	<i>Salon VAUBAN</i>  	<input type="checkbox"/> <b>Les outils numériques du CNB</b> <b>Me Mickaël LE DENMAT</b> , Avocat au Barreau de Besançon <u>Spécialisation(s)</u> : Déontologie / Vie professionnelle <u>Niveau(x)</u> : 1. Initiation / Actualisation
<input type="checkbox"/> <b>En option</b> : à partir de 19h30 soirée aux couleurs d'automne au restaurant Le Saint-Cerf, 1 rue Mégevand - 25000 Besançon (55€/ personne)			

# Vendredi 25 octobre 2019

Merci de cocher deux modules de votre choix : un le matin et un l'après-midi

 Journée à prise en charge collective

Matin Formations De 9h00 à 12h00	7	<i>Amphi MONNET</i> 78 places	<input type="checkbox"/> <b>La fiscalité du divorce - 1ère partie</b> <b>Me Stéphanie PAILLARD</b> , Avocat au Barreau de Paris <i>Spécialisation(s)</i> : Droit fiscal / Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine <i>Niveau(x)</i> : 2. Approfondissement
	8	<i>Amphi COURBET</i> 60 places	<input type="checkbox"/> <b>Actualités du droit des Entreprises en difficulté</b> <b>M. Jean – Luc VALLENS</b> , Arbitre agréé par la Cour européenne d'arbitrage et le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CCI Paris IDF) – Ancien Professeur associé à l'Université de Strasbourg <i>Spécialisation(s)</i> : Droit commercial, des affaires et de la concurrence <i>Niveau(x)</i> : 3. Expertise
	9	<i>Salon VAUBAN</i> 40 places	<input type="checkbox"/> <b>La défense dans l'application des peines</b> <b>Me Hervé BEGEOT</b> , Avocat au Barreau de Strasbourg <i>Spécialisation(s)</i> : Droit pénal <i>Niveau(x)</i> : 2. Approfondissement
<input type="checkbox"/> <b>En option 12h00 à 14h00 - Déjeuner, Restaurant Le Clémenceau (28€ / pers.)</b>			
Après-midi Formations de 14h00 à 17h00	10	<i>Amphi MONNET</i> 78 places	<input type="checkbox"/> <b>La fiscalité du divorce - 2ème partie</b> <b>Me Stéphanie PAILLARD</b> , Avocat au Barreau de Paris <i>Spécialisation(s)</i> : Droit fiscal / Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine <i>Niveau(x)</i> : 2. Approfondissement
	11	<i>Amphi COURBET</i> 60 places	<input type="checkbox"/> <b>Impact des lois PINEL, MACRON, ELAN et PACTE sur le statut des baux commerciaux – Revue de jurisprudence</b> <b>Me Catherine CARIOU</b> , Avocat au Barreau de Paris <i>Spécialisation(s)</i> : Droit immobilier <i>Niveau(x)</i> : 3. Expertise
	12	<i>Salon VAUBAN</i> 40 places	<input type="checkbox"/> <b>Procédure d'appel : bonnes pratiques et stratégie</b> <b>M. Le Bâtonnier Olivier DELVINCOURT</b> , Avocat au Barreau de Reims <i>Spécialisation(s)</i> : Procédure d'appel <i>Niveau(x)</i> : 2. Approfondissement



# Programme

## Jeudi 24 octobre 2019

### ① ACTUALITÉS DES BAUX D'HABITATION

Jeudi 24 octobre 2019 de 9h30 à 12h30

Intervenants : **Mme Christelle COUTANT-LAPALUS**, Maître de conférences, Université de Bourgogne

**Mme le Bâtonnier Catherine HENNEMANN-ROSSELOT**, Avocat discutant

Spécialisation(s) : Droit immobilier

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Identifier les nouveautés jurisprudentielles, législatives et réglementaires de l'année 2019

Programme : Actualité jurisprudentielle en matière, notamment, de : Conclusion du bail (documents-garanties - sélection du candidat) / Colocation et cotitularité / Changement d'usage / Logement décent / Loyer, charges, réparations locatives / Congés par le locataire et par le bailleur / Droit de préemption du locataire - Action en résiliation - expulsion

### ② ACTUALITÉS EN DROIT DU TRAVAIL : VEILLE LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

Jeudi 24 octobre 2019 de 9h30 à 12h30

Intervenant : **Me Nicolas DULAC**, Avocat au Barreau de Paris

Spécialisation(s) : Droit du travail

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Appréhender efficacement les dernières évolutions du droit du travail, et sécuriser sa pratique tant en conseil qu'en contentieux.

Programme : Les retombées des ordonnances Macron, un an après l'adoption de la loi de ratification / Les premières mises en œuvre de la liberté pour choisir son avenir professionnel : premier retours du terrain, et réflexions prospectives / Les autres chantiers du législateur en 2019.

### ③ DEONTOLOGIE : LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT

Jeudi 24 octobre 2019 de 9h30 à 12h30

Intervenant : **Me Monika MAHY-MA-SOMGA**, Avocat au Barreau d'Aix en Provence

Spécialisation(s) : Vie professionnelle

Niveaux : 1. Initiation & Actualisation

Objectifs pédagogiques : comprendre les mécanismes de la responsabilité civile

Programme : La Responsabilité civile professionnelle de l'Avocat / La Perte de collaboration / La Santé et la Prévoyance

### ④ LA COPROPRIÉTÉ ET L'ADMINISTRATION DES IMMEUBLES

Jeudi 24 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Intervenants : **Mme Christelle COUTANT-LAPALUS**, Maître de conférences, Université de Bourgogne

et **Mme le Bâtonnier Catherine HENNEMANN-ROSSELOT**, Avocat discutant

Spécialisation(s) : Droit immobilier

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Actualiser ses connaissances en droit de la copropriété : impact de la loi ELAN et jurisprudences 2018/2019

Programme : Impact de la loi ELAN : nouvelles définitions, nouvelles règles de l'assemblée générale, nouvelles obligations du syndic / Jurisprudence : Ensembles immobiliers, lots et droit de jouissance, assemblée générale, responsabilité du syndic, travaux, désordre

## 5 ACTUALITÉS EN DROIT DU TRAVAIL : VEILLE JURISPRUDENTIELLE

Jeudi 24 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Intervenant : **Me Nicolas DULAC**, Avocat au Barreau de Paris

Spécialisation(s) : Droit du travail

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Appréhender efficacement les dernières évolutions du droit du travail, et sécuriser sa pratique tant en conseil qu'en contentieux.

Programme : Introduction sur le positionnement de Jean-Yves FROUIN, Président de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation, sur l'évolution du droit du travail / Etudes thématiques des dernières grandes décisions de justice du dernier trimestre 2018 et premier trimestre 2019 / Discernement des grands axes jurisprudentiels

## 6 LES OUTILS NUMÉRIQUES DU CNB

Jeudi 24 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Intervenant : **Me Mickaël LE DENMAT**, Avocat au Barreau de Besançon

Spécialisation(s) : Déontologie / Vie professionnelle

Niveau(x) : 1. Initiation

Objectifs pédagogiques : Connaître les outils numériques de communication mis à la disposition de l'avocat pour l'exercice de son activité professionnelle et une meilleure collaboration avec les juridictions

Programme : Mon espace avocat sur [cnb.avocat.fr](http://cnb.avocat.fr) / Application e-Barreau (android et iOS) / e-Barreau : consulter ses affaires (TGI / CA / TC) - Donner des instructions (envoyer des actes, enrôler) - Faire appel – Vérifier les événements et les délais impartis (CA) – Gérer sa boîte aux lettres

# Vendredi 25 octobre 2019

## 7 LA FISCALITÉ DU DIVORCE (1ERE PARTIE)

Vendredi 25 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

Intervenant : **Me Stéphanie PAILLARD**, Avocat au Barreau de Paris

Spécialisation(s) : Droit fiscal / Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Niveau(x) : 2. Approfondissement

Objectifs pédagogiques : Aborder concrètement les principales conséquences fiscales du divorce en insistant tout particulièrement sur les problématiques et pratiques à risque ou à enjeu.

Programme : Foyer fiscal et obligations déclaratives / Traitement fiscal des sommes versées dans le cadre du divorce / Sort du domicile conjugal / Droit d'enregistrement – droit de partage / Contrôle fiscal des ex-époux

## 8 ACTUALITÉS DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Vendredi 25 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

Intervenant : **M. Jean-Luc VALLENS**, Arbitre agréé par la Cour européenne d'arbitrage et le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CCI Paris IDF) – Ancien Professeur associé à l'Université de Strasbourg

Spécialisation(s) : Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Faire le point sur l'actualité législative du droit des entreprises en difficulté (Loi PACTE du 22 mai 2019 et Directive prévention et insolvabilité du 20 juin 2019), appréhender les situations à risques et les enjeux pour les avocats.

Programme : Actualités législative et réglementaire 2019 / Actualités jurisprudentielle : les arrêts incontournables / Le point sur la conciliation, les déclarations de créances, les nullités de la période suspecte, les plans, les réalisations d'actifs et les responsabilités.

## 9 LA DÉFENSE DANS L'APPLICATION DES PEINES

Vendredi 25 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

Intervenant : **Me Hervé BEGEOT**, Avocat au Barreau de Strasbourg

Spécialisation(s) : Droit pénal

Niveau(x) : 2. Approfondissement

Objectifs pédagogiques : Identifier les différents stades de la défense pénale et assurer une défense proche des prévenus, efficace, consciencieuse, de qualité

Programme : La Garde à vue, première des mesures de contrainte /La comparution immédiate/La CRPC, comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité / L'instruction/ Aménagement de la peine /Actualités du droit pénal spécial

## 10 LA FISCALITÉ DU DIVORCE (2EME PARTIE : SUITE)

Vendredi 25 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Intervenant : **Me Stéphanie PAILLARD**, Avocat au Barreau de Paris

Spécialisation(s) : Droit fiscal / Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Niveau(x) : 2. Approfondissement

Objectifs pédagogiques : Aborder concrètement les principales conséquences fiscales du divorce en insistant tout particulièrement sur les problématiques et pratiques à risque ou à enjeu.

Programme : Foyer fiscal et obligations déclaratives / Traitement fiscal des sommes versées dans le cadre du divorce / Sort du domicile conjugal / Droit d'enregistrement – droit de partage / Contrôle fiscal des ex-époux

## 11 IMPACT DES LOIS PINEL, MACRON, ELAN et PACTE SUR LE STATUT DES BAUX COMMERCIAUX– Revue de jurisprudence

Vendredi 25 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Intervenant : **Me Catherine CARIOU**, Avocat au Barreau de Paris

Spécialisation(s) : Droit immobilier

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Dresser un état des lieux de l'impact des lois Pinel, Macron, ELAN et PACTE sur les Baux commerciaux

Programme : Fondamentaux et contraintes des nouveaux textes / Application dans le temps des nouveaux textes /Propositions rédactionnelle adaptées aux nouveaux textes

## 12 PROCEDURE D'APPEL : BONNES PRATIQUES ET STRATEGIE

Vendredi 25 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Intervenant : **M. Le Bâtonnier Olivier DELVINCOURT**, Avocat au Barreau de Reims

Spécialisation(s) : Procédure d'appel

Niveau(x) : 2. Approfondissement

Objectif pédagogique : Former une déclaration d'appel régulière, maîtriser le contenu de la déclaration d'appel et connaître les nouveaux délais devant la Cour

Programme : Rappel des fondamentaux concernant l'action devant la Cour d'Appel / La saisine de la Cour / La procédure devant la Cour : les délais à ne pas manquer / L'élaboration des écritures et la communication des pièces

---

L'ERAGE remercie ses partenaires :

The logo for DALLOZ, featuring the name in a bold, red, serif font with a stylized 'A'.The logo for L'ARTISAN COSTUMIER, featuring the letters 'AC' in a large, black, serif font above the text 'L'ARTISAN COSTUMIER' in a smaller, black, sans-serif font.

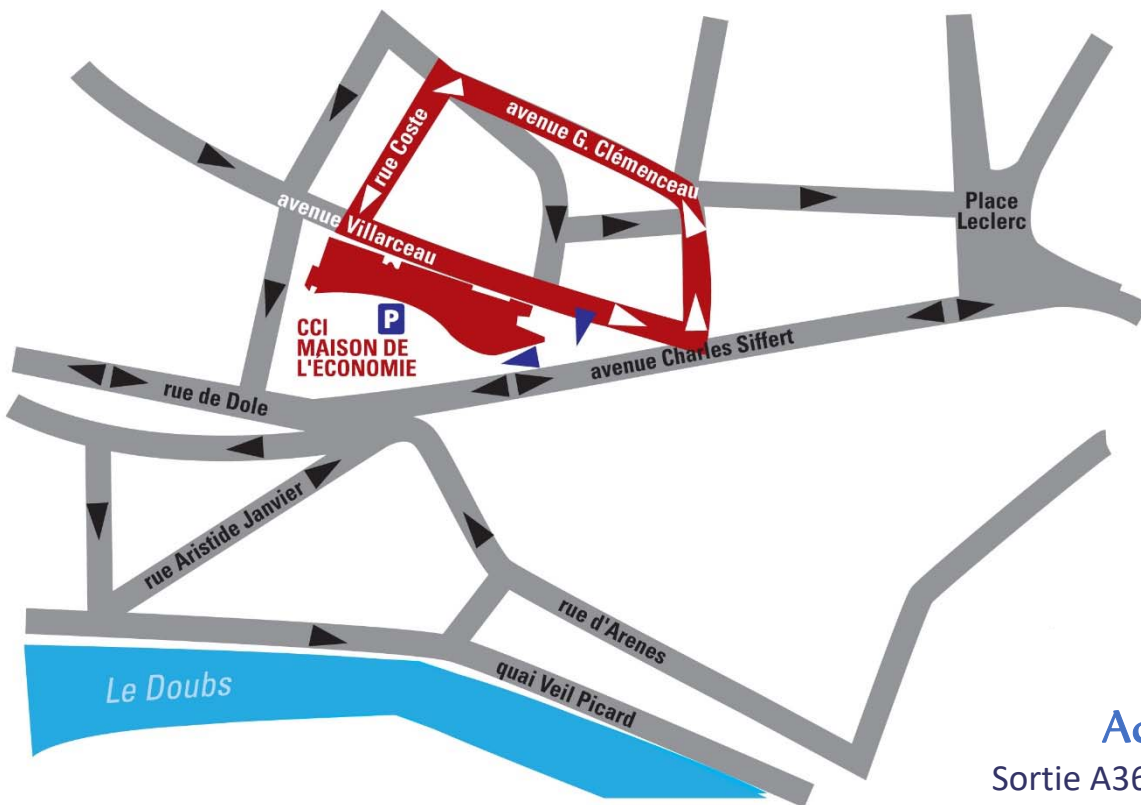
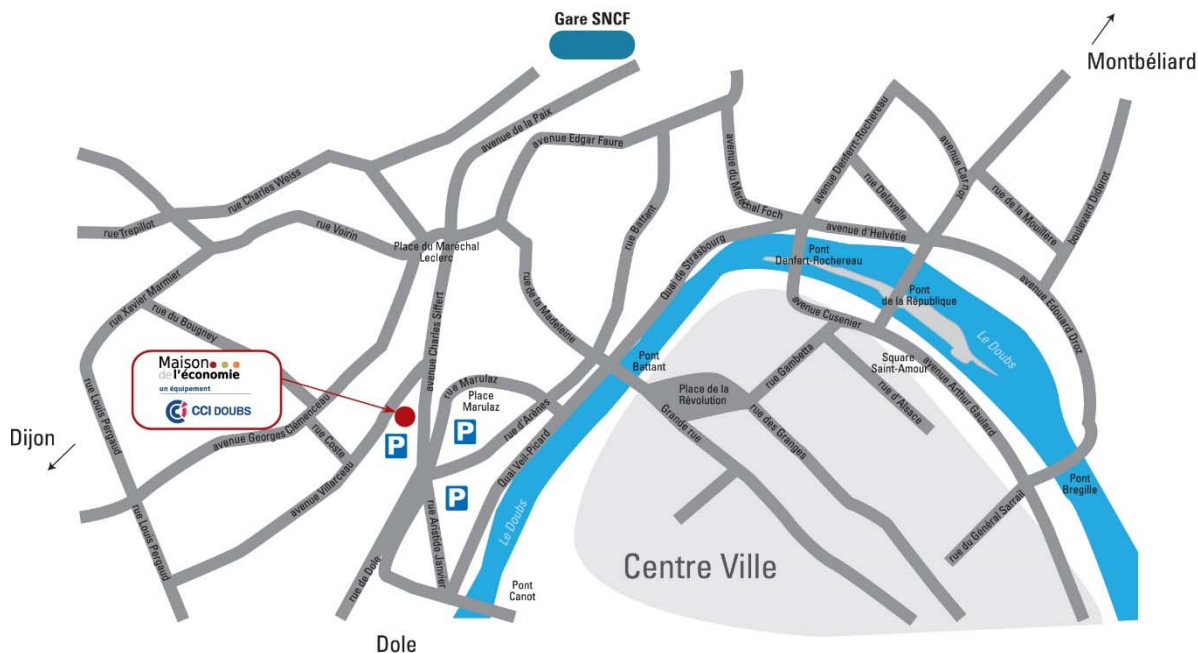
# Lieu des formations

## Plan d'accès

### Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

46, avenue Villarceau

25042 Besançon cedex



### Accès voiture

Sortie A36 N° 4, suivre la direction Gare SNCF puis signalétique CCI

## Accès SNCF :

### Gare Besançon – Viotte

Le lieu des formations (CCI) se trouve à 1,4 km de la gare

Gare TGV FRANCHE-COMTE à 16 km de Besançon à Auxon-Dessous, avec possibilité de navettes à certaines heures avec la gare de BESANCON – VIOTTE

**Paris** - Besançon : 2 h 40

**Strasbourg** - Besançon : 2 h 29

**Belfort** - Besançon : 46 min.

**Dijon** - Besançon : 56 min.

## Aéroport Bâle Mulhouse :

A 165 km.

## Taxis :

Taxis Radio Besançon :

03 81 88 80 80

---

# Conditions générales d'inscription

Aucun règlement en espèces ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription (accompagnés de l'attestation URSSAF si prise en charge collective). Les attestations de présence ne sont délivrées qu'au vu d'une présence effective : plusieurs listes de présence pourront circuler dans les salles durant la journée de formation.

**En cas d'annulation par l'avocat**, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 15 jours de la formation. Les frais concernant les options du jeudi soir et les déjeuners ne seront pas remboursés après le 14/10/19, pour des raisons logistiques.


L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 10 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement.

**Les données à caractère personnel** collectées par le biais du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse [dpo@erage.eu](mailto:dpo@erage.eu)

assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : [www.erage.eu](http://www.erage.eu)

► Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

► **Avocat libéral** : Ces journées ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une demande de prise en charge individuelles auprès du FIF PL, car elles bénéficient d'une prise en charge collective.

►  **Prise en charge collective** : Offre réservée aux avocats libéraux du ressort de l'ERAGE limitée à une journée de formation par an dans tout le ressort de l'ERAGE, si remise de votre Attestation FAF de versement URSSAF 2018, ou dispense de versement de cette cotisation ou si vous avez prêté serment cette année, de votre « Notification administrative URSSAF 2019 ». **Sous réserves que** votre budget annuel ne soit pas épuisé auprès du FIF PL, que votre **date de naissance soit précisée** sur le bulletin d'inscription et que toutes les **listes de présence soient émargées** lors de la formation ; à défaut le participant sera redevable de l'intégralité des droits d'inscription. Une journée viendra en déduction du budget annuel alloué par le FIF PL au professionnel - montant : plafond journalier.

ERAGE : Établissement reconnu d'utilité publique - Siren n° 3229816480 - Code NAF 85.42Z - Organisme déclaré auprès de la préfecture de la région Grand Est sous le n°42.67.028.08.67 - cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. [www.erage.eu](http://www.erage.eu)



Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **avant le 18/10/2019** accompagné de ① l'emploi du temps coché, voir pages 3 et 4, ② du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE et ③ le cas échéant de votre attestation FAF URSSAF (1 chèque et 1 bulletin par avocat.)

**E.R.A.G.E. Délégation Franche-Comté**  
**CS 70008 – 67085 STRASBOURG CEDEX**

Tél. 03 88 14 19 09 • Fax 03 88 35 62 27 • franche-comte@erage.eu

## Participant Université d'Automne à Besançon les 24 et 25 octobre 2019

NOM .....

Prénom .....

### Adresse de facturation

Cabinet ou structure ..... Barreau.....

N° ..... Voie : .....

CP ..... VILLE .....

**Si tarif préférentiel ↻ date de naissance complète obligatoire (pour transmission au FIF PL)**

Jour ...../Mois...../Année..... Tél. ....

Mobile : ..... Courriel .....

Jeune Barreau, date de prestation de serment : .....

Profession :  avocat libéral  avocat salarié  magistrat  autre, précisez .....

## MERCI DE COCHER CI-DESSOUS ET L'EMPLOI DU TEMPS PAGES 2 ET 3

### Ressort de l'ERAGE, uniquement :

↻ **Prise en charge collective** Offre réservée aux avocats libéraux\* limitée à 1 journée de formation par an dans tout le ressort de l'ERAGE, si remise de votre **Attestation FAF de versement URSSAF 2018**, ou dispense de versement de cette cotisation ou si vous avez prêté serment cette année, de votre « Notification administrative URSSAF 2019 ». Sous réserve que votre budget annuel ne soit pas épuisé auprès du FIF PL.

1 jour : attestation + **50 €\* • 2 jours : attestation + 260 €\***

Jeudi 24/10/2019  Vendredi 25/10/2019

### 🔑 **Formation en Déontologie**

**Gratuite** Offre réservée aux avocats jeunes Barreaux du ressort de l'ERAGE ayant prêté serment après novembre 2017, limitée aux formations en Déontologie et à 12h/an.

### Si vous ne bénéficiez pas des conditions ci-dessus :

**210 € / jour** : avocat\* et autre public • **150 € / jour** : jeune Barreau\*

Jeudi 24/10/2019  Vendredi 25/10/2019

\***Avocat libéral** : Aucune prise en charge FIF PL possible : voir conditions générales.

### En option :

• Jeudi 24/10/2019

**28 € / personne Buffet - Baud** à la CCI - nombre de pers. : .....

**55 € / pers. dîner d'automne** au Saint Cerf- nombre de pers. : .....

• Vendredi 25/10/2019

**28 € / personne déjeuner** au Clémenceau - nombre de pers. : .....

J'accepte les conditions générales page 8.

### Montant total à régler :

..... €

Date et signature du participant :

Cachet du cabinet :

### Pièces à joindre :

① Emploi du temps coché

② Chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE

③ ↻ : Attestation FAF URSSAF + date de naissance complète.